

Province de Québec

Ville de Saint-Basile, le **25 juin 2013**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE MARDI 25 juin 2013, À 19:00 HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.

SONT PRÉSENTS, Mesdames et Messieurs les conseillers :

Réjean Leclerc Claude Lefebvre
Lise Julien Nancy Lemieux
Denys Leclerc

ABSENT : Yves Walsh

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Paulin Leclerc, directeur général
Joanne Villeneuve, secrétaire-trésorière

160-06-2013

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

161-06-2013

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES VOIES DU SACRÉE (N/D : 102-102)

Considérant que Les Voies du Sacrée demande l'aide financière de la ville pour leur projet de guide dans les églises;

Attendu que le projet consiste à avoir un guide pendant 10 semaines qui fait connaître notre église et les richesses qu'elle contient;

Attendu que Les Voies du Sacrée recevront une subvention de Ressources Humaines Canada pour couvrir 6 des 10 semaines;

Attendu qu'il reste le salaire de 4 semaines à couvrir, soit 140 heures au salaire minimum plus les avantages sociaux et les vacances, ce qui représente un montant de 1 525,64 \$.

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte de verser une aide financière de 750 \$ équivalent à près de 50% du salaire des 4 semaines restantes.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile demande aux Voies du Sacré de fournir des statistiques sur l'achalandage reçu durant les 10 semaines du projet.

Adopté.

DÉPART DE MONSIEUR CLAUDE LEFEBVRE À 20H45

À ce stade-ci de l'assemblée, Monsieur Claude Lefebvre quitte son siège de conseiller à 20h45.

162-06-2013

RANG SAINTE-ANGÉLIQUE / TRAVAUX DE CREUSAGE DE FOSSÉS ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX PRIVÉS – PROJET #1302 (N/D : 602-130)

Attendu qu'il y a lieu de prévoir des travaux de creusage de fossés et de remplacement de ponceaux privés, sur une distance de \pm 1 600 mètres dans le rang Sainte-Angélique, entre les numéros civiques 708 à 780;

Sur la proposition de Madame Nancy Lemieux, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise Monsieur Yves Savard, directeur des travaux publics à procéder aux travaux de creusage de fossés et de remplacement de ponceaux privés, sur une distance de \pm 1 600 mètres dans le rang Sainte-Angélique, entre les numéros civiques 708 à 780, pour un coût de travaux évalué à 150 000 \$.

Que le tout doit se faire en conformité avec les lois qui régissent la municipalité.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile affecte à la réduction de cette dépense la subvention de 60 000 \$, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2013-2014.

Que pour payer la balance de la dépense, ce conseil approprie l'argent à même ses surplus accumulés, tel que prévu à son programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015 (Rang Sainte-Angélique – réfection 1 000 mètres).

Adopté.

163-06-2013

**Province de Québec
Ville de Saint-Basile
MRC de Port neuf**

AVIS DE MOTION

D'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012.

Je, soussignée, Lise Julien, conseillère, donne avis par les présentes, que lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012.

Et j'ai signé : _____

164-06-2013

**RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂNÉES OU EN LÉGÈRE PERTE
D'AUTONOMIE (N/D : 114-300)**

Considérant qu'il y a un projet de résidence d'un vingt (20) logements, le long de la rue Hardy, pour personnes âgées ou en légère perte d'autonomie, à proximité du HLM de vingt (20) logements, propriété de la Société d'habitation du Québec;

Considérant que la municipalité est propriétaire du terrain où le projet de construction de résidence d'un vingt (20) logements doit se réaliser;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise la cession du terrain identifié comme étant le numéro de lot 268-7 par Élisabeth Génois, arpenteure-géomètre, minute numéro 10761, datée du 3 juin 2013.

Que ladite cession est faite à titre purement gratuit et s'ajoute aux contributions de la Ville de Saint-Basile audit projet de résidence.

Que Éric Chevalier, notaire est mandaté pour réaliser l'acte notarié entre l'O.M.H. et la Municipalité.

Que Jean Poirier et Paulin Leclerc, respectivement maire et directeur général sont et soient autorisés à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

Adopté.

165-06-2013

**ADJUDICATION POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS
INFORMATIQUES - PROJET #1311 (N/D : 401-131)**

Attendu que la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande de soumissions sur invitation, en date du 27 mai 2013, pour l'achat d'équipements informatiques;

Attendu que lesdites soumissions ont été ouvertes en date du 18 juin 2013, à savoir:

Compugen inc.	25 517,51 \$
TechniPc informatique	25 328,42 \$
Metafore	23 169,00 \$

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission de Metafore, au coût de 23 169 \$, taxes en sus, pour un coût net, après récupération des taxes, de l'ordre de 25 480 \$.

Que Paulin Leclerc, directeur général est nommé le représentant municipal.

Que lesdits achats sont faits en vertu de notre programme des immobilisations 2013-2014-2015, soit un emprunt de 25 480 \$, à même le fonds de roulement qui sera remboursé comme suit :

2014 : 5 096 \$ 2015 : 5 096 \$ 2016 : 5 096 \$
2017 : 5 096 \$ 2018 : 5 096 \$

Adopté.

166-06-2013

**ACHAT ET INSTALLATION D'ANTENNES POUR RÉSEAU
INFORMATIQUE - PROJET #1311 (N/D : 401-131)**

Attendu que la Ville de Saint-Basile a autorisé, en date de ce jour, l'achat d'équipements informatiques;

Attendu qu'il y a lieu de prévoir l'achat et l'installation d'antennes pour relier les différentes bâtisses (centre Ernest-J.-Papillon, garage municipal, etc.) à l'hôtel de ville et ainsi économiser sur les frais Internet;

Sur la proposition de Madame Nancy Lemieux, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise Paulin Leclerc, directeur général à procéder à l'achat et à l'installation d'antennes, tel que soumis par Interspek, en date du 23 mai 2013, au coût de 7 922,90 \$, taxes en sus.

Que le coût net, après récupération des taxes, est de l'ordre de 8 714 \$.

Que le conseil approprié la somme de 8 714 \$ à même un emprunt au fonds de roulement qui sera remboursé comme suit:

2014 : 2 179 \$ 2015 : 2 179 \$
2016 : 2 178 \$ 2017 : 2 178 \$

Adopté.

167-06-2013

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 21h45.

Adopté.

Jean Poirier, Maire

Joanne Villeneuve, greffière